

**Documents à produire à la Direction des finances publiques de l'Isère pour obtenir votre attestation fiscale :**

**Attention :**

- ➔ Il faut que les justificatifs visés ci-dessous soient aux nom et prénoms de la personne qui demande l'attestation fiscale
- ➔ en l'absence de ces documents l'attestation ne sera pas délivrée

**- si vous êtes propriétaire :**

- Indiquer vos nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse
- attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes toujours propriétaire du bien au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'il n'est pas à vendre

si vous avez acheté le bien en cours d'année 2019, donc encore non inscrit au rôle :

- attestation notariée
- attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes toujours propriétaire du bien au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'il n'est pas à vendre

**- si vous êtes locataire :**

- Indiquer vos nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse
- attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes toujours locataire du bien

si vous êtes locataire mais arrivé sur la commune en cours d'année 2019, donc encore non inscrit au rôle :

- copie du bail de location
- justificatif de domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : facture EDF, gaz, eau ; quittance de loyer

**- dans tous les autres cas :**

Contactez la DDFIP de l'Isère par courriel ([ddfip38.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip38.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr))